Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 060-216001545-20250410-2025_04_029-DE

MAIRIE DE CIRES-LES-MELLO
7 rue de la Mairie
60660 CIRES-LES-MELLO

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 17
Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Babo BABAKWANZA - Jean-Claude DAUTOIS - Timothée CHILTE - Sandrine GRESSIER (arrivée à 20h40 avant la délibération 2025-015) - Ladislav JAKOVAC - Pierre-Bernard MSIKA – Josiane VANDRIESSCHE - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 10
Mesdames et Messieurs : Virginie COUTURE - Emmanuelle DANEL - Julie GAILLARD - Sébastien GOURDAIN Lorraine PASTOL – Laure ROUX - Didier WERNERT – Stéphane GENNARINO - Valérie GAROFALO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 2
Madame COUTURE donne pouvoir à Monsieur DELVALLET
Madame ROUX donne pouvoir à Monsieur BERTRAND

Secrétaire de séance : Madame Sandrine CECCARELLO

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers présents : 17
Nombre de Conseillers votants : 19
Date de convocation : 27 Mars 2025
Date d'affichage : 27 Mars 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

OBJET : Finances : Budget primitif 2025

DÉLIBÉRATION 2025-015

Rapporteur : Monsieur CABORDEL, Maire-adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme, du cimetière

Monsieur Hubert CABORDEL, Maire - adjoint en charge des finances présente le budget primitif 2025 par chapitre.

Les montants du budget primitif de l'année 2025 s'élèvent :

5 414 946,13 € en section de fonctionnement
2 777 076,61 € en section d'investissement
8 192 022,74 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 060-216001545-20250410-2025_04_029-DE

Une note de présentation synthétique du budget primitif 2025 de la commune retraçant les informations financières essentielles est jointe en annexe conformément à l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe du 7 août 2015).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, Maire-Adjoint en charge des finances, des travaux, de l'urbanisme et du cimetière, **à l'unanimité :**

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté aux sommes de :

5 414 946,13 € en section de fonctionnement
2 777 076,61 € en section d'investissement
8 192 022,74 €

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Cires-Lès-Mello, le 16 Avril 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

MAIRIE DE CIRES LES MELLO
60660